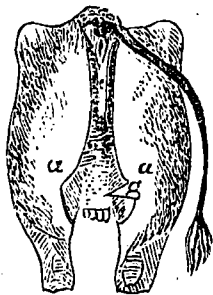


pas aussi large en surface; les points *aa* sont plus resserrées en dedans des cuisses; les points *bb* sont plus rapprochés de la vulve; on y trouve l'épi vulvé formé de poil descendant qui embrasse la vulve, et dont la forme, souvent arrondie à sa base, se termine quelquefois en forme de fourche.

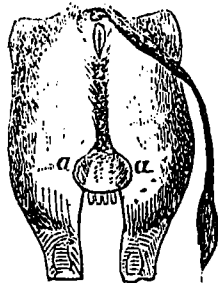
Cet épi est plus grand que celui de l'ordre précédent marqué *c*; il se distingue aussi par le lustre du poil, qui paraît encore plus blanc. Il n'y a pas d'épi ovale à la droite de l'écusson, mais un épi cuissard marqué *g*.



5E ORDRE.

Les vaches du cinquième ordre donnent environ 5 pots de lait par jour, et maintiennent leur lait jusqu'à ce qu'elles soient pleines de quatre mois.

L'écusson de cet ordre est un peu plus resserré aux points *aa* et *bb* que dans l'ordre précédent; au-dessous de la vulve est un épi qui forme une ligne de poil descendant d'environ 5 pouces de long sur 1 de large, marqué par la lettre *c*. A droite, il y a une autre espèce d'épi nommé *cuissard* formé de poil descendant, et qui empiète sur la surface de l'écusson dans la partie où celui-ci est caché au fond des cuisses. Il est marqué *g* dans la gravure.



6E ORDRE.

Les vaches de cet ordre donnent environ 3½ pots de lait par jour, et le maintiennent jusqu'à ce qu'elles soient pleines de trois mois.

L'écusson est encore plus resserré que le précédent vers les points *aa*, et l'épi vulvé est plus grand que celui de l'ordre précédent.

Quelquefois, il se trouve deux épis nommés *cuissards*, dont le poil est descendant; ils forment deux échancrures à l'écusson.

(A continuer.)

SOCIÉTÉS D'APICULTURE.

A cette époque de l'année, où l'activité des abeilles remplit les apiculteurs des plus belles espérances, et maintenant que l'attention de nos populations est plus que jamais tournée vers l'industrie si lucrative de l'apiculture, nous nous demandons s'il ne serait pas à propos d'organiser dans la Province des Sociétés d'Apiculture. Des sociétés analogues existent dans plusieurs autres pays et notamment en France, et contribuent puissamment à l'avancement de ceux qui en font partie.

Le but d'une telle société serait de travailler à l'extension et à l'amélioration de la culture des abeilles; de donner des expositions, des conférences publiques, où les bons procédés seraient vantés et les pratiques abusives et routinières condamnées; de chercher des débouchés aux produits de l'apiculture, enfin de protéger les apiculteurs par tous les moyens possibles.

Pour notre part nous croyons que la formation d'une telle société est non-seulement possible, mais très-facile: nous connaissons, dans les environs de St. Hyacinthe, une foule d'apiculteurs intelligents qui pourraient en diriger l'organisation et veiller à son bon fonctionnement.

L'importance de l'Apiculture semble être trop peu appréciée dans le pays.

Notre climat, malgré sa sévérité, est propre à cette branche de l'industrie agricole; et des millions de piastres sont perdus chaque année par les habitants de la campagne faute de savoir profiter des avantages offerts par la culture des abeilles.

Quand aux débouchés, il n'ont pas manqué jusqu'ici, et au fur et à mesure que nous produirons, nous pourrions agrandir le cercle de nos exportations. Il est un adage parmi les cultivateurs qui dit: *Tâchons d'avoir des noix, et nous trouverons toujours des pierres pour les casser*; nous pourrions l'appliquer à l'apiculture: produisons du beau miel, fabriquons toutes les substances dont il est la matière première, tel qu'alcool, hydromel, etc., ayons de la belle cire, et les acheteurs ne manqueront jamais.

Le moyen pratique de faire attein-

dre à l'apiculture le rang et l'état amélioré qui lui conviennent, serait la formation d'une ou plusieurs sociétés d'Apiculture. Nous invitons en conséquence les apiculteurs du District de St. Hyacinthe à nous faire connaître leurs vues sur le sujet, et nous prendrons les mesures nécessaires pour les convoquer en assemblée.

COLONISATION.

La Société de Colonisation No. 1 de St. Hyacinthe, réunie en assemblée générale, jeudi le 19 mai courant, a adopté les résolutions suivantes:

10. Les Canadiens qui résident aux Etats-Unis pourront devenir membres ou colons de la société en se conformant à la constitution et aux règlements.

20. Le conseil d'administration pourra faire des règlements pour prévenir le déboisement abusif des lots réservés à la société.

30. Le conseil d'administration pourra fixer les conditions auxquelles on pourra devenir colon sur les lots de la société.

40. Nul ne pourra devenir colon sur les lots réservés à la société sans l'approbation expresse ou tacite du conseil d'administration.

50. Les lots de la société seront répartis entre les colons de la manière réglée par le conseil d'administration dans chaque cas.

60. Le montant des secours à accorder aux colons, et le mode de distribuer et répartir tels secours, seront déterminés par le conseil d'administration.

70. Les vacances qui surviendront parmi les officiers ou les directeurs seront remplies par le conseil d'administration, et les officiers ainsi élus resteront en office jusqu'à la prochaine assemblée générale du deuxième lundi de juin. Il y aura vacance par la mort, la résignation, ou l'absence pendant trois séances consécutives des assemblées du conseil d'administration, sans motifs acceptés par le dit conseil.

Le Conseil d'Administration de la même société a aussi adopté les Règlements suivants:

10. Les colons devront être souscripteurs à la société pour au moins \$10 courant, et ils recevront du Conseil d'Administration des secours pour un montant égal à leur souscription et au moins 50 pour cent en sus.